

COMPTE RENDU DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 30 AVRIL 2002

**Membres présents :**

M. TOURNABIEN Marc, Maire.

M. BUTTARD Eric, Mme LESIEUR Evelyne, MM. RAVIER Marc, BOCHET Marcel, THIAFFEY Jean-François, AMEVET Daniel, Adjoints.

Mmes BUFFAZ Bernadette, CHOMAZ Josiane, MACALUSO Claude, GROS Danielle, FAVIER Stéphanie, MM. CANTIN Philippe, DALLA COSTA René, DALDOSSO Serge, MEULLE Bruno, VIARD Marcel.

**Absents excusés :**

M. GROS Joël (procuration à M. MEULLE Bruno)

M. VARESANO José (procuration à M. TOURNABIEN Marc)

**Secrétaire de séance :**

M. MEULLE Bruno

---

**1 -Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 20 mars 2002**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

A la demande de M. le maire et après acceptation du conseil un point supplémentaire est ajouté à l'ordre du jour : consultation appel d'offre Léquet Saint-Antoine, enfouissement réseaux électriques : approbation du marché.

11 entreprises ont répondu à cet appel d'offre, l'offre la mieux disante est celle de l'entreprise SACER. Le montant du projet retenu est de 103 773.50 Euros H.T.. La durée du chantier est de 4 mois, le coût des travaux est subventionné par le FACE (fonds d'amortissement des charges d'électrification) le restant étant pris en charge par la commune et la régie d'électricité.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité et autorise le maire à signer le marché.

**2-Renouvellement des demandes de subventions**

Des demandes ont été faites en mai 2001, concernant la reprise de la couverture de l'ancienne école du Claret et celle de la Chapelle Notre Dame de Pitié à Montdenis. Ces projets n'ont pas été retenus par le département,

il est possible de les représenter cette année pour la programmation 2003. Les montants réactualisés des travaux sont évalués respectivement à 51 864 Euros et 20 193 Euros.

Monsieur AMEVET Daniel signale au conseil le très mauvais état des contreforts sur l'arrière de la chapelle Notre Dame de Pitié.

Le conseil approuve à l'unanimité le renouvellement des demandes de subventions.

### **3- Acquisitions aux domaines :**

Les domaines proposent à la commune d'acquérir des propriétés provenant des successions BORJON Adeline et BOCHET Victorine.

Au vu de l'emplacement des différentes parcelles et du prix demandé par les domaines, le conseil municipal refuse à l'unanimité les propositions de vente des domaines et décide de faire une contre proposition d'achat « au franc symbolique ».

### **4- Conventions France-Télécom / commune : enfouissement réseau place de l'église et Claret**

Chaque convention fixe les modalités techniques et financières des projets.

La municipalité finance et assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil suivant les plans fournis par l'entreprise France-Télécom.

Cette dernière finance et assure la maîtrise d'ouvrage pour l'étude du projet, l'assistance technique, la réception des travaux et pour le poste de câblage.

La maîtrise d'œuvre est assurée par la DDE.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité ces conventions et autorise le maire à les signer.

### **5/6- Conventions maîtrise œuvre DDE / commune : enfouissement réseaux électriques Lequet Saint-Antoine et place de l'église**

Le montant du marché s'élève à 11 080.12 Euros H.T. soit 13 251.82 Euros T.T.C.. Monsieur le maire indique au conseil que le tarif des études réalisées par les services de l'état relatives à ces travaux a augmenté. C'est pourquoi la municipalité envisage à l'avenir de faire appel à des maîtrises d'œuvre privées.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à signer ces conventions.

### **7- Vente « maison GOFFO », rue du Bourg**

Un particulier est intéressé par l'achat de la « maison GOFFO », dont la commune est aujourd'hui propriétaire. Il souhaite la rénover et en faire son habitation principale. La discussion est ouverte, une partie du conseil souhaite en effet conserver cette habitation et l'intégrer dans un projet d'ensemble de rénovation du quartier. Le débat soutenu met en lumière l'importance de penser et d'établir un projet d'urbanisme cohérent sur le long terme. La vente de la « maison GOFFO » est approuvée par 15 voix pour, 4 voix contre.

Le prix de la maison est fixé à 13 000 Euros auquel s'ajoute, à la charge de l'acheteur, le montant des documents d'arpentage et les frais de notaire.

Le conseil approuve les modalités et le prix de vente de la maison par 18 voix pour et une abstention.

### **8- Mise en conformité des périmètres de protection des points d'eau destinés à l'AEP et autorisation de dériver les eaux**

Cette procédure de protection des captages est obligatoire et très longue, elle a débuté en 1998 sur la commune et comprend deux phases, une administrative et une autre de réalisation. Cette procédure concerne les sources de Grenis, du Revet, des Fontaines, de la Culaz et de Baillery.

A l'automne 2002 devrait être signé l'arrêté de déclaration d'utilité publique, la commune procédera alors au paiement du 2<sup>ème</sup> tiers du montant de la phase administrative soit 1 209.43 Euros. Le solde sera payé à l'achèvement de cette 1<sup>ère</sup> phase.

Concernant la phase de réalisation, l'agence de l'eau subventionne 50% du coût d'acquisitions des terrains et des travaux, le conseil général 16 % du montant restant, la quote-part de la commune s'élèvera alors à 16 217.34 Euros.

Le conseil municipal adopte ce projet à l'unanimité.

## **9- Questions diverses**

### *\*Compte-rendu de M. CANTIN Philippe pour la commission communication :*

Il rappelle au conseil que le dépôt des articles prévus dans le prochain bulletin municipal doit se faire avant le 15 mai. Il fait également part de la parution d'un agenda qui sera entièrement financé par la publicité qu'il contient et qui sera distribué à la population et de la proposition d'installer un plan de la commune dans une zone centrale de Saint-Julien, ce plan sera aussi financé totalement par la publicité.

### *\*Compte-rendu de M. THIAFFEY Jean-François pour la commission environnement :*

Il informe le conseil que la soirée du fleurissement se déroulera le 15 mai à 18h en mairie, et fait part à l'assemblée de quelques prochains rendez-vous sympathiques sur la commune dont l'inauguration du Square d'Italie.

\*M. BUTTARD Eric nous signale la mise en route du projet de comité de sauvegarde de la mémoire ardoisière qui prendra la forme d'une association auquel devrait participer financièrement les communes du Bochet, de Villargondran et de Saint-Julien-Montenis.

\*M. AMEVET Daniel renouvelle aux membres du conseil municipal son invitation à une journée promenade / travail aux chalets d'alpages de Montdenis afin d'estimer les travaux de rénovation à effectuer et afin de réceptionner le gîte de Montdenis. La date du 23 juin 2002 a été retenue.

\*M. DALDOSSO Serge interroge le maire sur les résultats de la manifestation à Aiton pour la réouverture du tunnel du Mont-Blanc aux camions et des éventuelles suites à donner. Monsieur le maire informe le conseil des deux prochaines échéances à suivre qui sont le 13 mai : réouverture aux camions de + de 19 tonnes et de - de 5 essieux et le 25 juin : réouverture à tous les camions exceptés les matières dangereuses qui continueront à emprunter la vallée de la Maurienne . Dans le cas où ces échéances ne seraient pas respectées une réaction rapide des élus de la vallée de la Maurienne est prévue qui se traduirait alors par le blocage du tunnel du Fréjus.

\*Madame LESIEUR Evelyne informe le conseil de la possibilité d'organiser une visite du sénat à Paris.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 heures.